

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne d'information documentaire et de collections patrimoniales, session 2024, dans l'académie de MONTPELLIER.

Le président de l'Université de Perpignan Via Domitia, **Yvan AUGUET**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne d'information documentaire et de collections patrimoniales, au titre de l'année 2024, dans l'académie de MONTPELLIER :

Madame SERRURIER Claire, professeur documentaliste certifiée, présidente, Lycée François Arago, Perpignan.
Monsieur HUOT Yann, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.
Madame CARON Valérie, conservatrice générale des bibliothèques, experte, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
Madame COME Delphine, conservatrice en chef des bibliothèques, Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier.
Monsieur TARRAGO Antoine, conservateur des bibliothèques, Université de Montpellier, Montpellier.
Monsieur VERNAY François, professeur des universités de 2ème classe, suppléant, Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Perpignan, le 13 mai 2024

Yvan AUGUET


